

05 AOUT 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 de même code, cette note devra être mise en ligne sur le site de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Creissan.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet de financer le financement des investissements prévus par la collectivité.

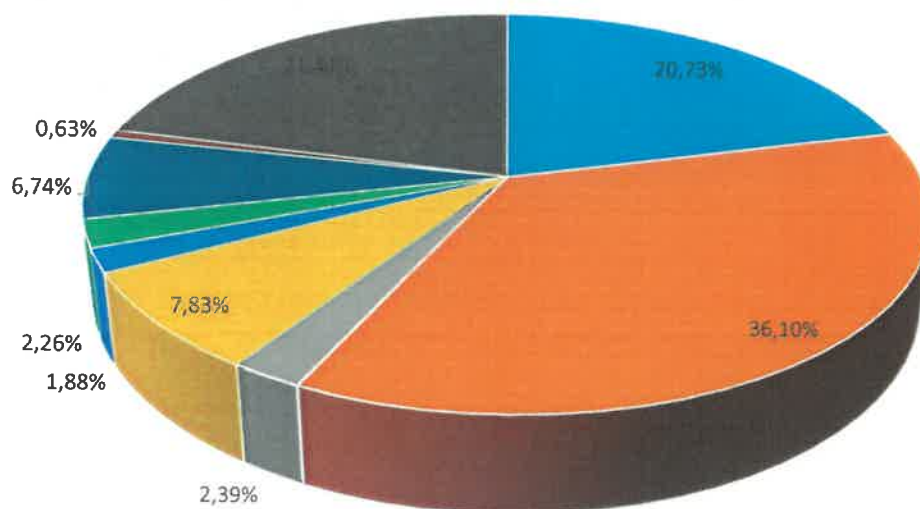
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2020

Dépenses de fonctionnement

Frais de fonctionnement des services	20,73 %	329 900,00 €
Charges de personnel	36,10 %	574 500,00 €
Reversement à la Communauté de Communes	2,39 %	38 000,00 €
Autres charges de gestion courantes	7,83 %	124 650,00 €
Charges exceptionnelles	1,88 %	30 000,00 €
Intérêts emprunts	2,26 %	36 000,00 €
Opérations d'ordre	6,74 %	107 235,58 €
Dépenses imprévues	0,63 %	10 000,00 €
Virement à la section d'investissement	21,44 %	341 295,59 €

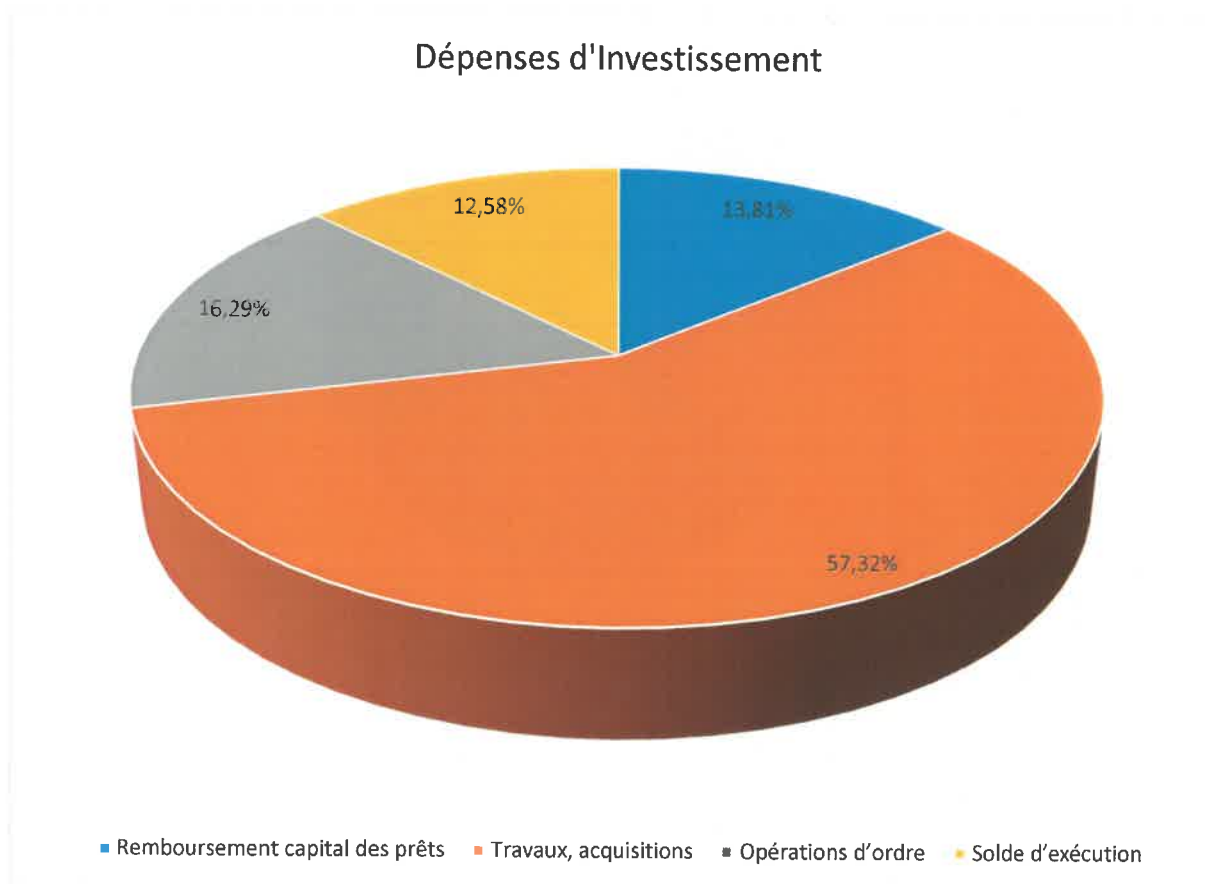
Dépenses de Fonctionnement



- Frais de fonctionnement des services
- Charges de personnel
- Reversement à la Communauté de Communes
- Autres charges de gestion courantes
- Charges exceptionnelles
- Intérêts emprunts
- Opérations d'ordre
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

Dépenses d'investissement

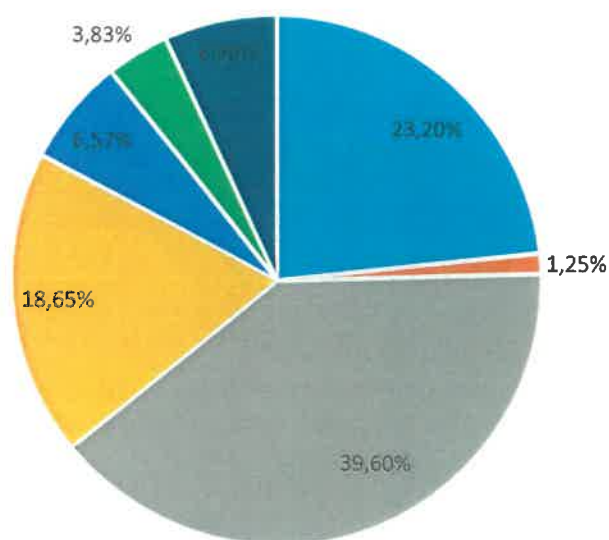
Remboursement capital des prêts	13,81 %	93 000,00 €
Travaux, acquisitions	57,32 %	386 022,47 €
Opérations d'ordre	16,29 %	109 742,16 €
Solde d'exécution	12,58 %	84 715,59 €



Recettes de fonctionnement

Reprise d'excédent 2019	23,20 %	369 269,01 €
Atténuations de charges	1,25 %	20 000,00 €
Impôts et taxes	39,60 %	630 200,00 €
Dotations, subventions, participations	18,65 %	296 800,00 €
Produits de services et produits de gestion courantes	6,57 %	104 565,00 €
Produits exceptionnels et financiers	3,83 %	61 005,00 €
Opérations d'ordre	6,90 %	109 742,16 €

Recettes de Fonctionnement



- Reprise d'excédent 2019
- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions, participations
- Produits de services et produits de gestion courantes
- Produits exceptionnels et financiers
- Opérations d'ordre

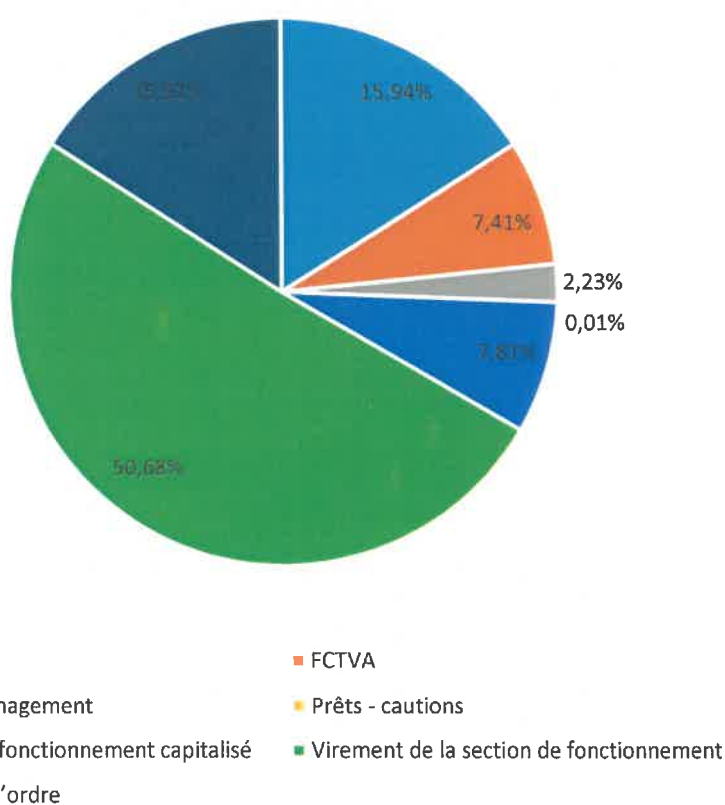
En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée avec une légère hausse soit :
 - Dotation forfaitaire 115 000,00 €
 - Dotation de solidarité rurale 65 000,00 €
 - Dotation nationale de péréquation 66 000,00 €
- Les impôts locaux n'ont pas augmentés :
 - Taxe d'habitation 14,10 %
 - Foncier bâti 27,39 %
 - Foncier non bâti 77,33 %

Recettes d'investissement

Subventions	15,94 %	107 382,48 €
FCTVA	7,41 %	49 895,87 €
Taxes d'aménagement	2,23 %	15 000,00 €
Prêts - cautions	0,01 %	50,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	7,81 %	52 620,70 €
Virement de la section de fonctionnement	50,68 %	341 295,59 €
Opérations d'ordre	15,92 %	107 235,58 €

Recettes d'Investissement



En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Création de sanitaires et de stationnements à la salle polyvalente pour les personnes à mobilité réduite
- Extension de la vidéo-protection
- Démolition du garage et clôture de l'extension au cimetière communal
- Informatisation de la bibliothèque
- Isolation des combles de la cantine, de l'école et des appartements Benes
- Climatisation de l'école
- Aménagement des aires de jeux

L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- En dépenses et recettes de **fonctionnement à 1 591 581,17 €**
- En dépenses et recettes d'**investissement à 673 480,22 €**

Il est soumis au Conseil le 27 Juillet 2020 avec pour objectifs la volonté de :

- Maîtriser les dépenses à caractère général,
- La stabilité de la fiscalité
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	528 591,85 €	482 541,20 €
Recettes	528 591,85 €	482 541,20 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2020	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	810,47	293,00
Produit des impositions directes / population	344,78	255,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	795,83	342,00
Dépenses d'équipement brut / population	276,13	78,00
Encours de dette / population	680,08	199,00
DGF / population	82,26	43,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,70 %	37,90 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	110,20 %	92,20 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34,70 %	22,70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	85,45 %	58,30 %

Encours de la dette au 01/01/2020 (capital restant dû) : 950 758,83 €

Effectifs au 01/01/2020 :

Statut	Agents	ETP
Adjoints administratifs	5	4,17
Adjoints d'animation	2	1,07
Adjoints techniques	11	8,40
ATSEM	1	1
Rédacteurs territoriaux	1	0,91
Brigadiers	1	1
Total/nombre agents dans l'établissement	21 agents	16,55

(ETP Equivalent Temps Plein)



Le Maire,

L. Brunet
L. BRUNET

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
05 AOÛT 2020
D.R.C.L
---EE - P.F.R.A.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- CREISSAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340089800010

POSTE COMPTABLE : CFP CAPESTANG

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CREISSAN (3)

ANNEE 2020

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

- 4 AOUT 2020

**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CREISSAN MAIRIE DE CREISSAN	BP 2020
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 591 581,17	1 222 312,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 369 269,01
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 591 581,17	1 591 581,17

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	583 417,38	636 038,08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 347,25	37 442,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 84 715,59	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		673 480,22	673 480,22

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 265 061,39	2 265 061,39
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	294 061,00	0,00	329 900,00	329 900,00	329 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	590 819,00	0,00	574 500,00	574 500,00	574 500,00
014	Atténuations de produits	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	123 670,00	0,00	124 650,00	124 650,00	124 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 046 550,00	0,00	1 067 050,00	1 067 050,00	1 067 050,00
66	Charges financières	38 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 200,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	34 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 143 750,00	0,00	1 143 050,00	1 143 050,00	1 143 050,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	189 417,16		341 295,59	341 295,59	341 295,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	99 067,69		107 235,58	107 235,58	107 235,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		288 484,85		448 531,17	448 531,17	448 531,17
TOTAL		1 432 234,85	0,00	1 591 581,17	1 591 581,17	1 591 581,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 591 581,17
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	103 115,00	0,00	74 565,00	74 565,00	74 565,00
73	Impôts et taxes	536 041,00	0,00	630 200,00	630 200,00	630 200,00
74	Dotations et participations	281 243,00	0,00	296 800,00	296 800,00	296 800,00
75	Autres produits de gestion courante	52 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes de gestion courante		987 899,00	0,00	1 051 565,00	1 051 565,00	1 051 565,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		990 404,00	0,00	1 112 570,00	1 112 570,00	1 112 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	106 043,16		109 742,16	109 742,16	109 742,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		106 043,16		109 742,16	109 742,16	109 742,16
TOTAL		1 096 447,16	0,00	1 222 312,16	1 222 312,16	1 222 312,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	369 269,01
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 591 581,17
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	338 789,01
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 618,13	0,00	5 424,60	5 424,60	5 424,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	389 998,09	5 347,25	375 250,62	375 250,62	380 597,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	415 616,22	5 347,25	380 675,22	380 675,22	386 022,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	103 700,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 394,43	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	132 838,43	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	548 454,65	5 347,25	473 675,22	473 675,22	479 022,47
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	106 043,16	0,00	109 742,16	109 742,16	109 742,16
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	106 043,16	0,00	109 742,16	109 742,16	109 742,16
	TOTAL	654 497,81	5 347,25	583 417,38	583 417,38	588 764,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	84 715,59
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	673 480,22
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	79 871,14	37 442,14	69 940,34	69 940,34	107 382,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	79 871,14	37 442,14	69 940,34	69 940,34	107 382,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	51 200,00	0,00	64 895,87	64 895,87	64 895,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 979,66	0,00	52 620,70	52 620,70	52 620,70
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	468 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	521 334,66	0,00	117 566,57	117 566,57	117 566,57
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	601 205,80	37 442,14	187 506,91	187 506,91	224 949,05
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	189 417,16	0,00	341 295,59	341 295,59	341 295,59
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	99 067,69	0,00	107 235,58	107 235,58	107 235,58
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	288 484,85	0,00	448 531,17	448 531,17	448 531,17

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		889 690,65	37 442,14	636 038,08	636 038,08	673 480,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		673 480,22
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	338 789,01
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	329 900,00		329 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	574 500,00		574 500,00
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	124 650,00		124 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	36 000,00	0,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	107 235,58	107 235,58
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		341 295,59	341 295,59
Dépenses de fonctionnement – Total		1 143 050,00	448 531,17	1 591 581,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 591 581,17
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 742,16	67 742,16
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 000,00	0,00	93 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 424,60	0,00	5 424,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	380 597,87	42 000,00	422 597,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		479 022,47	109 742,16	588 764,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	84 715,59
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	673 480,22
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	74 565,00		74 565,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		42 000,00	42 000,00
73	Impôts et taxes	630 200,00		630 200,00
74	Dotations et participations	296 800,00		296 800,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	61 000,00	67 742,16	128 742,16
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 112 570,00	109 742,16	1 222 312,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	369 269,01
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 591 581,17
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	64 895,87	0,00	64 895,87
13	Subventions d'investissement	107 382,48	0,00	107 382,48
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	50,00	0,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		107 235,58	107 235,58
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		341 295,59	341 295,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		172 328,35	448 531,17	620 859,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	52 620,70
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	673 480,22
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	294 061,00	329 900,00	329 900,00
60611	Eau et assainissement	3 500,00	9 000,00	9 000,00
60612	Energie - Electricité	35 650,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	2 600,00	1 700,00	1 700,00
60623	Alimentation	19 000,00	20 000,00	20 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	19 000,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 700,00	3 700,00	3 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60633	Fournitures de voirie	700,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 800,00	2 500,00	2 500,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 611,00	20 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	32 000,00	35 000,00	35 000,00
61521	Entretien terrains	4 300,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	16 000,00	16 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	50 000,00	50 000,00
61524	Entretien bois et forêts	7 200,00	2 200,00	2 200,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 300,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	7 000,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	9 200,00	8 600,00	8 600,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6228	Divers	1 000,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	800,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 500,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	600,00	600,00	600,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 500,00	8 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	400,00	400,00
6284	Redevances pour services rendus	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 100,00	1 100,00	1 100,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	590 819,00	574 500,00	574 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 900,00	1 800,00	1 800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 800,00	5 600,00	5 600,00
6411	Personnel titulaire	266 000,00	255 000,00	255 000,00
6413	Personnel non titulaire	118 939,00	120 000,00	120 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 700,00	10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	74 000,00	74 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	81 000,00	77 000,00	77 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500,00	3 700,00	3 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 000,00	17 600,00	17 600,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	200,00	200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 500,00	6 400,00	6 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 200,00	2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	180,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits	38 000,00	38 000,00	38 000,00
739211	Attributions de compensation	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	123 670,00	124 650,00	124 650,00
6531	Indemnités	50 300,00	51 000,00	51 000,00
6532	Frais de mission	100,00	150,00	150,00
6533	Cotisations de retraite	2 200,00	2 300,00	2 300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 800,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6553	Service d'incendie	25 970,00	26 200,00	26 200,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	3 000,00	3 000,00
65548	Autres contributions	6 000,00	4 000,00	4 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subv. fonct. Associat° personnes privée	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 046 550,00	1 067 050,00	1 067 050,00
66	Charges financières (b)	38 000,00	36 000,00	36 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000,00	36 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 200,00	30 000,00	30 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	34 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	34 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 143 750,00	1 143 050,00	1 143 050,00
023	Virement à la section d'investissement	189 417,16	341 295,59	341 295,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	99 067,69	107 235,58	107 235,58
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	99 067,69	107 235,58	107 235,58
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		288 484,85	448 531,17	448 531,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		288 484,85	448 531,17	448 531,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 432 234,85	1 591 581,17	1 591 581,17

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 591 581,17

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	103 115,00	74 565,00	74 565,00
7011	Ventes d'eau	500,00	1 000,00	1 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	300,00	300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	800,00	750,00	750,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	15,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 000,00	7 000,00	7 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	25 000,00	25 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. régies	52 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	536 041,00	630 200,00	630 200,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	468 141,00	482 000,00	482 000,00
73221	FNGIR	0,00	19 000,00	19 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	33 000,00	33 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	700,00	1 000,00	1 000,00
7336	Droits de place	200,00	200,00	200,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	18 000,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	66 000,00	66 000,00
74	Dotations et participations	281 243,00	296 800,00	296 800,00
7411	Dotation forfaitaire	116 000,00	115 000,00	115 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	59 000,00	65 000,00	65 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	65 000,00	66 000,00	66 000,00
744	FCTVA	0,00	8 000,00	8 000,00
74758	Participat° Autres groupements	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 348,00	4 300,00	4 300,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	14 395,00	15 000,00	15 000,00
7488	Autres attributions et participations	13 000,00	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	52 500,00	30 000,00	30 000,00
752	Revenus des immeubles	42 500,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		987 899,00	1 051 565,00	1 051 565,00
76	Produits financiers (b)	5,00	5,00	5,00
761	Produits de participations	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	61 000,00	61 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 500,00	61 000,00	61 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		990 404,00	1 112 570,00	1 112 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	106 043,16	109 742,16	109 742,16
722	Immobilisations corporelles	42 000,00	42 000,00	42 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	64 043,16	67 742,16	67 742,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		106 043,16	109 742,16	109 742,16
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 096 447,16	1 222 312,16	1 222 312,16

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	369 269,01
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 591 581,17

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 618,13	5 424,60	5 424,60
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	25 618,13	5 424,60	5 424,60
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	389 998,09	375 250,62	375 250,62
2111	Terrains nus	1 256,00	2 000,00	2 000,00
21311	Hôtel de ville	104 910,44	1 806,53	1 806,53
21312	Bâtiments scolaires	0,00	24 023,16	24 023,16
21316	Equipements du cimetière	53 000,00	63 971,04	63 971,04
21318	Autres bâtiments publics	54 607,74	90 951,65	90 951,65
2135	Installations générales, agencements	18 249,87	54 408,80	54 408,80
2152	Installations de voirie	37 605,48	56 997,06	56 997,06
21534	Réseaux d'électrification	20 706,24	9 421,44	9 421,44
21538	Autres réseaux	46 000,00	32 779,02	32 779,02
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	2 258,89	2 258,89
2181	Installat° générales, agencements	3 705,60	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 417,99	4 417,99
2184	Mobilier	7 786,06	5 969,15	5 969,15
2188	Autres immobilisations corporelles	42 170,66	21 245,89	21 245,89
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	415 616,22	380 675,22	380 675,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	744,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	744,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	103 700,00	93 000,00	93 000,00
1641	Emprunts en euros	103 000,00	92 500,00	92 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 394,43	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	132 838,43	93 000,00	93 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	548 454,65	473 675,22	473 675,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	106 043,16	109 742,16	109 742,16
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	64 043,16	67 742,16	67 742,16
13911	Etat et établissements nationaux	19 856,73	19 856,73	19 856,73
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 973,28	6 973,28	6 973,28
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	23 820,34	23 820,34	23 820,34
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	1 233,00	1 233,00
13918	Autres subventions d'équipement	179,81	2 645,81	2 645,81
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	838,00	838,00	838,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	250,00	250,00	250,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	10 625,00	10 625,00	10 625,00
	Charges transférées (9)	42 000,00	42 000,00	42 000,00
21318	Autres bâtiments publics	12 000,00	30 000,00	30 000,00
2135	Installations générales, agencements	30 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	106 043,16	109 742,16	109 742,16
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	654 497,81	583 417,38	583 417,38
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	5 347,25
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	84 715,59
				=

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				673 480,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	79 871,14	69 940,34	69 940,34
1312	Subv. transf. Régions	0,00	10 350,00	10 350,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	10 000,00	10 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	20 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	46 200,00	9 290,34	9 290,34
1322	Subv. non transf. Régions	6 242,14	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 929,00	35 000,00	35 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	5 300,00	5 300,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		79 871,14	69 940,34	69 940,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 179,66	117 516,57	117 516,57
10222	FCTVA	41 200,00	49 895,87	49 895,87
10223	TLE	10 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 979,66	52 620,70	52 620,70
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	50,00	50,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	468 105,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		521 334,66	117 566,57	117 566,57
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		601 205,80	187 506,91	187 506,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement	189 417,16	341 295,59	341 295,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	99 067,69	107 235,58	107 235,58
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 205,00	1 205,00	1 205,00
28031	Frais d'études	13 436,00	10 707,70	10 707,70
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6 158,00	6 158,00	6 158,00
28051	Concessions et droits similaires	3 873,95	2 655,60	2 655,60
28128	Autres aménagements de terrains	1 420,00	1 632,00	1 632,00
281318	Autres bâtiments publics	29 289,00	29 888,00	29 888,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 213,00	22 413,57	22 413,57
28138	Autres constructions	9 776,00	9 716,00	9 716,00
28152	Installations de voirie	890,00	897,17	897,17
281534	Réseaux d'électrification	0,00	445,00	445,00
281538	Autres réseaux	0,00	9 376,00	9 376,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	192,00	192,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	512,00	512,00	512,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 934,61	1 440,98	1 440,98
28182	Matériel de transport	2 874,00	231,00	231,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	554,00	554,00
28184	Mobilier	1 291,73	2 105,18	2 105,18
28188	Autres immo. corporelles	7 194,40	7 106,38	7 106,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		288 484,85	448 531,17	448 531,17
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		288 484,85	448 531,17	448 531,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		889 690,65	636 038,08	636 038,08

+

RESTES A REALISER N-1 (10) **37 442,14**

+

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			673 480,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901 (1)
LIBELLE : Acquisition matériel

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 909 (1)
LIBELLE : Voirie

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 273 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				1 273 000,00									
4352560	05/11/2014		25/11/2015	60 000,00	F		3,130	3,130	euros	A	P	N	A-1
8421143	18/07/2013		25/07/2014	200 000,00	F		3,890	3,890	euros	A	P	N	A-1
A17060OE	27/12/2016		25/03/2017	180 000,00	F		1,320	1,320	euros	T	X	N	A-1
A1709045000	09/02/2009		25/05/2010	0,00	F		4,860	4,860	euros	A	P	N	A-1
ARC21075	19/09/2004		25/09/2005	214 000,00	F		3,012	3,012	euros	A	P	N	A-1
MIN214756EUR/0220191/001	01/05/2003		01/05/2004	121 000,00	F		4,960	4,960	euros	A	P	N	A-1
MON24222EUR/0253873/001	01/02/2007		01/02/2007	200 000,00	F		4,240	4,240	euros	S	S	N	A-1
MON26892EUR	15/04/2010		01/09/2010	250 000,00	F		1,762	1,762	euros	T	X	N	A-1
MON516021EUR	29/06/2017		01/11/2017	48 000,00	F		1,740	1,740	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					1 273 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominat : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		950 758,83					91 859,49	35 167,77	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		950 758,83					91 859,49	35 167,77	0,00	0,00
4352590	N	0,00	A-1	48 270,51	14,00	F	3,130	2 570,70	1 510,87	0,00	0,00	0,00
8421143	N	0,00	A-1	133 389,47	8,00	F	3,890	12 681,29	5 188,85	0,00	0,00	0,00
A170600E	N	0,00	A-1	147 484,10	11,00	F	1,320	10 844,10	1 931,75	0,00	0,00	0,00
A1709045000	N	0,00	A-1	366 541,66	14,00	F	4,860	17 166,16	17 813,92	0,00	0,00	0,00
ARC21075	N	0,00	A-1	43 724,62	4,00	F	0,000	13 897,09	1 382,92	0,00	0,00	0,00
MIN214756EUR/0220191/001	N	0,00	A-1	64 999,72	8,00	F	4,960	5 380,62	2 937,90	0,00	0,00	0,00
MON24292EUR/0253873/001	N	0,00	A-1	89 625,13	6,00	F	4,240	11 249,67	3 682,11	0,00	0,00	0,00
MON28828EUR	N	0,00	A-1	15 151,44	0,00	F	1,360	15 151,44	15,20	0,00	0,00	0,00
MON516021EUR	N	0,00	A-1	41 572,18	11,00	F	1,740	2 938,42	704,25	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		950 758,83				91 859,49	35 167,77	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecartis d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecartis d'indices hors zone euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	950 758,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retraçait le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		160 242,16	160 242,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		92 500,00	92 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	92 500,00	92 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		67 742,16	67 742,16
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	67 742,16	67 742,16
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	160 242,16	5 347,25	84 715,59	250 305,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		513 427,04	III 513 427,04
Ressources propres externes de l'année (a)		64 895,87	64 895,87
10222	FCTVA	49 895,87	49 895,87
10223	TLE	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		448 531,17	448 531,17
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	1 205,00	1 205,00
28031	<i>Frais d'études</i>	10 707,70	10 707,70
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	6 158,00	6 158,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	2 655,60	2 655,60
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 632,00	1 632,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	29 888,00	29 888,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	22 413,57	22 413,57
28138	<i>Autres constructions</i>	9 716,00	9 716,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	897,17	897,17
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	445,00	445,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	9 376,00	9 376,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	192,00	192,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	512,00	512,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	1 440,98	1 440,98
28182	<i>Matériel de transport</i>	231,00	231,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	554,00	554,00
28184	<i>Mobilier</i>	2 105,18	2 105,18
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	7 106,38	7 106,38
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	341 295,59	341 295,59

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	513 427,04	37 442,14	0,00	52 620,70	603 489,88

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	250 305,00
Ressources propres disponibles	IV	603 489,88
Solde	V = IV – II (6)	353 184,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00	5,00	1,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PP 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	3,00	10,00	6,00	4,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PP 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00
ADJOINT ANIMATION	C	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
AGENT SPECIALISE PP 2EME CLASSE DES ECOLES MAT	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PP	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	7,00	20,00	13,00	7,00	20,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activités dans l'année

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION(3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				5 849,18		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	350,00	1 532,33	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT ANIMATION	C	OTR	412,00	947,47	A	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT ANIMATION	C	OTR	376,00	853,30	A	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350,00	912,11	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350,00	437,81	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350,00	815,91	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350,00	350,25	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				90,93		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350,00	90,93	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				5 940,11		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : absence de contrat.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement de l'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

CREISSAN - MAIRIE DE CREISSAN - BP - 2020

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 403 304,00	0,16	0,00	-100,00	0,00	-100,00
TFPB	877 812,00	0,29	27,39	0,00	240 432,71	0,29
TFPNB	39 729,00	-0,43	77,33	0,00	30 722,44	-0,43
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	2 320 845,00	0,00			271 155,14	0,00

Exercice 2020

COMMUNE DE CREISSAN

AMORTISSEMENTS

Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle
2802	2011	1 607,02	1 607,02	2,02	5	-	-
	2016	12 052,80	6 025,00	6 027,80	10	1 205,00	4 822,80
	Total	13 659,82	7 632,02	6 029,82		1205,00	4822,80
28031	2004	1 119,46	1 119,46	-	5	-	-
	2008	57 557,50	57 557,50	-	5	-	-
	2009	27 009,27	27 009,27	-	5	-	-
	2010	2 508,01	2 004,00	-	5	-	-
	2011	2 087,02	1 251,00	-	5	-	-
	2013	189,67	189,67	-	1	-	-
	2014	13 634,00	13 634,00	-	5	-	-
	2015	40 127,84	32 101,14	8 026,70	5	8 026,70	-
	2017	12 438,00	4 974,00	7 464,00	5	2 487,00	4 977,00
	2018	972,00	194,00	778,00	5	194,00	584,00
	Total	157 642,77	140 034,04	16 268,70		10 707,70	5 561,00
28033	2007	223,90	223,90	-	5	-	-
	2008	11 733,33	11 733,33	-	5	-	-
	2009	3 592,47	3 592,47	-	5	-	-
	2010	589,20	589,20	-	1	-	-
	2010	2 832,08	2 264,40	-	5	-	-
	2011	1 398,61	1 398,61	-	5	-	-
	2014	533,32	318,00	-	5	-	-
	Total	20 902,91	20 119,91	-		-	-
28041512	2016	92 374,00	18 474,00	73 900,00	15	6 158,00	67 742,00
	Total	92 374,00	18 474,00	73 900,00		6 158,00	67 742,00
2805	avant	36 651,56	36 651,56	-	2	-	-
	2005	657,80	657,80	-	2	-	-
	2006	53,82	53,82	-	2	-	-
	2007	2 750,79	2 750,79	-	2	-	-
	Total	40 113,97	40 113,97	-		-	-
28051	2013	466,44	466,44	-	2	-	-
	2014	1 896,00	1 896,00	-	2	-	-
	2015	4 731,90	4 731,90	-	2	-	-
	2016	2 893,99	1 446,33	1 447,66	6	482,00	965,66
	2018	2 053,60	1 026,00	1 027,60	2	1 027,60	-
	2019	2 293,13	-	2 293,13	2	1 146,00	1 147,13
	Total	14 335,06	9 566,67	4 768,39		2 655,60	2 112,79

28128	2008	5 698,94	2 274,00	3 424,94	15	379,00	3 045,94
	2010	1 453,14	484,00	969,14	15	96,00	873,14
	2011	908,96	180,00	728,96	15	60,00	668,96
	2011	1 980,00	396,00	1 584,00	10	198,00	1 386,00
	2011	10 310,59	1 371,00	8 939,59	15	687,00	8 252,59
	2019	3 186,25	-	3 186,25	15	212,00	2 974,25
	Total	23 537,88	4 705,00	18 832,88		1 632,00	17 200,88
281312	2015	3 338,71	3 338,71	-	2	-	-
	Total	3 338,71		-		-	-
travaux en régie travaux en régie	2007	25 348,07	15 204,00	10 144,07	20	1 267,00	8 877,07
	2008	26 303,75	14 465,00	11 838,75	20	1 315,00	10 523,75
	2013	1 893,27	1 893,27	-	5	-	-
	2013	223 735,17	89 492,70	134 242,47	15	14 915,00	119 327,47
	2014	50 915,22	16 960,00	33 955,22	15	3 389,00	30 566,22
	2014	102,00	102,00	-	1		
	2015	20 058,05	5 348,00	14 710,05	15	1 337,00	13 373,05
	2016	8 882,36	1 776,00	7 106,36	15	592,00	6 514,36
	2017	2 050,58	512,00	1 538,58	8	256,00	1 282,58
	2017	26 204,63	3 492,00	22 712,63	15	1 746,00	20 966,63
	2018	608,99	121,00	487,99	5	121,00	366,99
	2018	48 589,36	3 239,00	45 350,36	15	3 239,00	42 111,36
	2018	22 254,17	1 112,00	21 142,17	20	1 112,00	20 030,17
	2019	11 986,42	-	11 986,42	20	599,00	11 387,42
	Total	468 932,04	153 716,97	315 215,07		29 888,00	285 327,07
28135	2008	30 564,28	22 407,00	8 157,28	15	2 037,00	6 120,28
	2009	104 769,49	74 342,00	30 427,49	15	6 984,00	23 443,49
	2010	6 561,29	3 933,00	2 628,29	15	437,00	2 191,29
	2011	7 981,24	4 256,00	3 725,24	15	532,00	3 193,24
	2011	68 772,30	36 672,00	32 100,30	15	4 584,00	27 516,30
	2012	34 584,30	16 135,00	18 449,30	15	2 305,00	16 144,30
	2012	295,41	295,41	-	1		
	2013	19 408,24	19 408,24	-	5	-	-
	2013	4 047,62	1 614,00	2 433,62	15	269,00	2 164,62
	2015	1 426,57	1 140,00	286,57	5	286,57	-
	2016	1 475,80	294,00	1 181,80	15	98,00	1 083,80
	2017	4 484,40	596,00	3 888,40	15	298,00	3 590,40
	2018	18 387,58	1 225,00	17 162,58	15	1 225,00	15 937,58
	2018	2 389,35	159,00	2 230,35	15	159,00	2 071,35
	2019	1 907,11	-	1 907,11	5	381,00	1 526,11
2019	14 134,75		14 134,75	15	942,00	13 192,75	
2019	28 142,70		28 142,70	15	1 876,00	26 266,70	
Total	349 332,43	182 476,65	166 855,78		22 413,57	144 442,21	
28138 Aire de lavage Aire de lavage Aire de lavage	2016	3 480,00	2 595,00	885,00	8	435,00	450,00
	2017	240 836,50	16 054,00	224 782,50	30	8 027,00	216 755,50
	2018	3 200,00	320,00	2 880,00	10	320,00	2 560,00
	2018	28 027,75	934,00	27 093,75	30	934,00	26 159,75
	Total	275 544,25	19 903,00	255 641,25		9 716,00	245 925,25
28152	2012	116,13	98,00	18,13	8	18,13	-

	2013	1 794,00	1 344,00	450,00	8	224,00	226,00
	2015	778,80	620,76	158,04	5	158,04	-
	2016	7 458,96	1 491,00	5 967,96	15	497,00	5 470,96
	Total	10 147,89	3 553,76	6 594,13		897,17	5 696,96
281534	2015	1 242,10		1 242,10	1,00	-	
	2019	6 685,26		6 685,26	15,00	445,00	6 240,26
	Total	7 927,36	-	7 927,36		445,00	6 240,26
281538	2019	46 883,39		46 883,39	5	9 376,00	37 507,39
	Total	46 883,39	-	46 883,39		9 376,00	37 507,39
281568	2019	2 892,00		2 892,00	15	192,00	2 700,00
	Total	2 892,00	-	2 892,00		192,00	2 700,00
281578	2018	2 561,75	512,00	2 049,75	5	512,00	1 537,75
	Total	2 561,75	512,00	2 049,75		512,00	1 537,75
28158	avant	2 065,25	2 065,25	-		-	-
	2003	1 254,14	1 254,14	-	10	-	-
	2007	2 631,20	2 631,20	-	10	-	-
	2009	4 925,61	4 925,61	-	10	-	-
	2010	107,64	107,64	-	1	-	-
	2010	7 480,98	6 730,00	750,98	10	750,98	-
	2011	187,28	187,28	-	1	-	-
	2012	1 900,00	1 900,00	-	5	-	-
	2012	6 125,91	2 856,00	3 269,91	15	408,00	2 861,91
	2013	435,35	435,35	-	1	-	-
	2013	614,11	456,00	158,11	8	76,00	82,11
	2017	917,98	917,98	-	1	-	-
	2017	744,00	186,00	558,00	8	93,00	465,00
	2017	1 716,00	226,00	1 490,00	15	113,00	1 377,00
	Total	31 105,45	24 878,45	6 227,00		1 440,98	4 786,02
28182	1992	14 295,60	14 295,60	-		-	-
	1996	10 997,20	10 997,20	-	10	-	-
	2000	26 437,71	26 437,71	-	10	-	-
	2006	8 055,00	8 055,00	-	10	-	-
	2007	6 600,00	6 600,00	-	10	-	-
	2018	2 316,00	231,00	2 085,00	10	231,00	1 854,00
	Total	68 701,51	66 616,51	2 085,00		231,00	1 854,00
28183	1995 à 1999	29 553,99	29 553,99	-		-	-
	2000	1 316,44	1 316,44	-	5	-	-
	2001	271,70	271,70	-		-	-
	2002	180,50	180,50	-	5	-	-
	2002	429,68	429,68	-	5	-	-
	2003	1 793,01	1 793,01	-	5	-	-
	2004	1 076,40	1 076,40	-	2	-	-
	2004	809,80	805,00	-	5	-	-

	2005	1 292,29	1 292,29	-		-	-
	2006	2 960,47	2 960,47	-	5	-	-
	2007	3 202,07	3 202,07	-	5	-	-
	2010	410,91	410,91	-	1	-	-
	2010	14 442,62	14 442,62	-	5	-	-
	2012	1 680,62	1 680,62	-	5	-	-
	2012	210,34	210,34	-	1	-	-
	2013	239,00	239,00	-	1	-	-
	2019	2 771,50	-	2 771,50	5	554,00	2 217,50
	Total	62 641,34	59 865,04	2 771,50		554,00	2 217,50
28184			6 102,07				
	1998	617,75	617,75	-	10	-	-
	1998	3 421,14	3 421,14	-	10	-	-
	1998	1 097,63	1 097,63	-	10	-	-
	1999	2 233,82	2 233,82	-	10	-	-
	1999	3 039,63	3 039,63	-	10	-	-
	2000	919,27	919,27	-	10	-	-
	2004	359,60	359,60	-	10	-	-
	2005	24 627,85	22 158,00	-	10	-	-
	2006	11 413,40	11 413,40	-	10	-	-
	2007	13 297,98	13 297,98	-	10	-	-
	2008	9 699,11	9 699,11	-	10	-	-
	2009	356,00	356,00	-	1	-	-
	2009	2 591,73	2 591,73	-	10	-	-
	2010	99,50	99,50	-	1	-	-
	2010	6 463,18	5 812,00	651,18	10	651,18	-
	2012	3 516,24	2 457,00	1 059,24	10	351,00	708,24
	2012	669,16	669,16	-	5	-	-
	2017	356,40	70,00	286,40	10	35,00	251,40
	2019	5 344,40	-	5 344,40	5	1 068,00	4 276,40
	Total	90 123,79	86 414,79	7 341,22		2 105,18	5 236,04
28188	1998	86 615,85	86 615,85	-	8	-	-
	2006	1 759,85	1 759,85	-	8	-	-
	2007	15 556,23	15 556,23	-	5	-	-
	2008	789,86	789,86	-	1	-	-
	2008	17 144,63	17 144,63	-	5	-	-
	2009	1 571,60	1 571,60	-	1	-	-
	2009	9 564,71	9 564,71	-	5	-	-
	2010	171,20	171,20	-	1	-	-
	2010	3 475,47	2 821,00	654,47	5	-	-
	2010	2 723,89	2 723,89	-	8	-	-
	2011	433,89	433,89	-	1	-	-
	2011	14 071,98	14 023,32	48,66	5	-	-
	2012	3 855,45	3 855,45	-	5	-	-
	2012	3 462,90	3 026,00	436,90	8	436,90	-
	2012	333,00	333,00	-	1	-	-
	2012	894,02	623,00	271,02	10	89,00	182,02
	2013	1 187,93	1 187,93	-	1	-	-
	2013	9 010,74	9 010,74	-	5	-	-
	2013	400,31	300,00	100,31	8	50,00	50,31
	2014	3 117,82	1 945,00	1 172,82	8	389,00	783,82
	2014	1 242,89	1 242,89	-	1	-	-
	2015	5 350,72	5 350,72	-	2	-	-
	2016	934,57	558,91	375,66	5	186,00	189,66
	2017	186,90	186,90	-	1	-	-

	2018	389,83	389,83	-	1		-
	2018	5 917,93	1 183,00	4 734,93	5	1 183,00	3 551,93
	2018	11 463,96	1 146,00	10 317,96	10	1 146,00	9 171,96
	2019	331,48		331,48	1	331,48	-
	2019	5 708,02		5 708,02	5	1 141,00	4 567,02
	2019	21 547,57		21 547,57	10	2 154,00	19 393,57
	Total	229 215,20	183 515,40	45 699,80		7 106,38	37 890,29
TOTAUX		2 011 913,52	1 022 098,19	987 983,03		107 235,58	878 800,20

Exercice 2020								
COMMUNE DE CREISSAN								
Amortissement des subventions								
Désignation des biens	Année de réalisation	Valeur comptable d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Durée amort.	Amortissement	Valeur actuelle	
13911 Aire de lavage	2008	37 256,10	18 620,00	18 636,10	20	1 862,00	16 774,10	
	2009	34 150,74	15 181,00	18 969,74	20	1 707,00	17 262,74	
	2010	86 177,60	34 464,00	51 713,60	20	4 308,00	47 405,60	
	2011	40 906,51	14 315,00	26 591,51	20	2 045,00	24 546,51	
	2015	16 578,42	3 315,68	13 262,74	20	828,92	12 433,82	
	2016	3 596,25	539,44	3 056,82	20	179,81	2 877,00	
	2017	8 341,77	834,00	7 507,77	20	417,00	7 090,77	
	2018	170 197,85	8 509,00	161 688,85	20	8 509,00	153 179,85	
	Total		397 205,24	95 778,12	301 427,13		19 856,73	281 570,39
13912 Apt Benes	2009	20 000,00	9 000,00	11 000,00	20	1 000,00	10 000,00	
	2011	21 863,00	7 651,00	14 212,00	20	1 093,00	13 119,00	
	2012	1 200,00	360,00	840,00	20	60,00	780,00	
	2013	25 826,00	6 455,00	19 371,00	20	1 291,00	18 080,00	
	2014	2 520,00	504,00	2 016,00	20	126,00	1 890,00	
	2016	7 285,50	1 092,83	6 192,67	20	364,28	5 828,40	
	2018	60 805,89	3 039,00	57 766,89	20	3 039,00	54 727,89	
	Total		139 500,39	28 101,83	111 398,56		6 973,28	104 425,29
	13913 (école) voirie voirie voirie salle des fêtes salle des fêtes Apt Benes Aire de lavage	2006	6 157,00	3 684,00	2 473,00	20	307,00	2 166,00
2006		2 782,30	1 668,00	1 114,30	20	139,00	975,30	
2006		27 522,00	16 512,00	11 010,00	20	1 376,00	9 634,00	
2007		15 476,80	8 503,00	6 973,80	20	773,00	6 200,80	
2008		30 165,70	15 080,00	15 085,70	20	1 508,00	13 577,70	
2009		73 758,00	33 183,00	40 575,00	20	3 687,00	36 888,00	
2010		138 712,00	55 480,00	83 232,00	20	6 935,00	76 297,00	
2011		52 168,90	18 256,00	33 912,90	20	2 608,00	31 304,90	
2012		12 562,00	3 768,00	8 794,00	20	628,00	8 166,00	
2013		53 585,88	13 395,00	40 190,88	20	2 679,00	37 511,88	
2014		5 854,89	1 168,00	4 686,89	20	292,00	4 394,89	
2015		500,00	100,00	400,00	20	25,00	375,00	
2016		35 766,73	5 365,01	30 401,72	20	1 788,34	28 613,38	
2017		10 165,58	1 016,00	9 149,58	20	508,00	8 641,58	
2018		11 346,53	567,00	10 779,53	20	567,00	10 212,53	
Total			476 524,31	177 745,01	298 779,30		23 820,34	274 958,96
13916		2019	24 678,55		24 678,55	20	1 233,00	23 445,55
	Total	24 678,55	-	24 678,55		1 233,00	23 445,55	
13918	2016	3 596,25	539,44	3 056,82	20	179,81	2 877,00	
	Total	52 953,35	539,44	3 056,82		2 645,81	2 877,00	
13931 (école) voirie	2006	2 530,36	1 512,00	1 018,36	20	126,00	892,36	
	2006	14 242,50	8 544,00	5 698,50	20	712,00	4 986,50	

13932 (abri bus)	Total	16 772,86	10 056,00	6 716,86		838,00	5 878,86
	2007	5 000,00	2 750,00	2 250,00	20	250,00	2 000,00
	Total	5 000,00	2 750,00	2 250,00		250,00	2 000,00
13933 (voirie)	2006	30 010,57	18 000,00	12 010,57	20	1 500,00	10 510,57
	Total	30 010,57	18 000,00	12 010,57		1 500,00	10 510,57
13936 (voirie voirie)	2006	5 608,00	3 360,00	2 248,00	20	280,00	1 968,00
	2006	204 361,38	122 616,00	81 745,38	20	10 218,00	71 527,38
	2007	2 541,84	1 397,00	1 144,84	20	127,00	1 017,84
	Total	212 511,22	127 373,00	85 138,22		10 625,00	74 513,22
TOTAUX		1 355 156,49	460 343,39	845 456,00		67 742,16	780 179,84

IV - ANNEXE	IV
D - ARRET - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES: 13
 Pour : 13
 Contre :
 Abstentions :

PRÉFECTURE
 DE L'HÉRAULT

- 4 AOUT 2020

D.R.C.
 GREFFE - 2020

Date de convocation: 23/07/2020

Présenté par le Maire (1)
 A Creissan, le 27/07/2020
 Le Maire (1)



Le Maire,

 Laurent BRUNET

Délibéré par CONSEIL MUNICIPAL (2), réuni (e) en session ordinaire
 A Creissan, le 27/07/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire (1)
 Compte tenu de la transmission en préfecture, le....., et de la publication le.....
 A....., le.....

BARTHES Bruno

BRUNET Laurent

CHABANON Géraldine

HENRION Martine

HERAIL Bernard

LAUR Marie-Paule

LEGIER Joséphine

MAILLE Valérie

MASSE Michel

MONTAGNE Stéphane

RICHERT Evelyne

ROUANET Thomas

SECQ Fanny

SERRE Philippe

SOPENA Nicolas

(1) Indiquer "le président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement: maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant: Le Conseil Municipal